Zeitschrift: Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg

Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

Band: 73 (1984)

Heft: 1-2

Rubrik: Rapport de la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport de la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature pour l'année 1983

1. Interventions

Notre association a dû intervenir pour des questions de gravières à Autigny et à Marly. Pour la gravière d'Autigny, un permis d'exploiter a été accordé mais avec certaines conditions visant la protection de la nature et du paysage.

En matière de plan d'aménagement, la commune de Gletterens a mis à l'enquête une extension de la zone résidentielle contre laquelle nous avons fait opposition. A Prez-vers-Noréaz, notre association a pu accepter la création d'une zone d'utilité publique à certaines conditions. Quant au Lac-Noir, il a été l'objet de nos préoccupations en raison d'un projet d'extension du camping de Charmey sur le territoire Singinois. Le camping actuellement existant se trouve dans un site particulièrement sensible du point de vue du paysage. Enfin, les projets de plan d'aménagement des communes de Sâles et de Maules ne prévoyaient pas la mise sous protection des tourbières existantes, ce qui a également provoqué notre intervention.

D'autres projets importants ont été l'objet de nos préoccupations. Ainsi, un projet de port à Cheyres, qui, à notre avis, est surdimensionné et n'est pas, de ce fait, conforme au plan directeur approuvé par les cantons de Fribourg et Vaud. A Cheyres toujours, un projet de collecteur a été mis à l'enquête. Suite à notre intervention, le tracé de ce collecteur a été modifié.

Nous sommes également intervenus au sujet de la route de détournement de Bulle, dont l'utilité n'est pas du tout démontrée, eu égard aux nuisances qu'elle crée.

A Bösingen, nous nous sommes opposés à un projet de centre d'homologation pour véhicules. Ce projet se situe dans une zone très intéressante du point de vue de la protection de la nature et à proximité de la réserve de l'Auried à Klein-Bösingen.

2. Zones de protection créées ou en voie de création

La réserve du Lac de Pérolles a pu être créée grâce à l'intervention du WWF, du Cercle ornithologique et de notre association. Un arrêté du Conseil d'Etat a été pris à cet effet. Tout n'est toutefois pas résolu. Il reste en effet le problème de la zone industrielle située à la Pisciculture. Le plan d'aménagement de la ville de Fribourg devrait viser à la non-expansion de cette zone à court terme et à sa disparition dans un avenir plus ou moins proche.

Au Rohrmoos, un projet de mise sous protection a été mis à l'enquête par le Conseil d'Etat du canton de Fribourg après une longue et pénible procédure. La protection réalisée représente un minimum du point de vue de la nature et du paysage. Cette mise sous protection minimale a été le résultat d'une collaboration étroite avec le «Verein für Heimatkunde des Sensebezirks und der benachbarten Landschaften» présidé par M. Moritz Boschung.

La réserve de Cheyres a été consacrée par un arrêté de protection du Conseil d'Etat. Cette réserve est très importante dans le contexte des rives sud du lac de Neuchâtel.

Enfin, un passage pour batraciens a été créé sous la route cantonale au Mouret pour permettre à ces animaux de rejoindre, sans se faire écraser, les marais de la Halta.

D'autres projets de mises sous protection sont en cours, notamment à Lentigny, où se trouvent des marais très intéressants et dignes de protection. Malheureusement, la commune ne semble guère favorable à ce projet, bien que des atteintes répétées (décharge d'ordure, remblais) risquent de détruire cette zone digne d'intérêt.

A Enney, notre association a pris des contacts avec la commune en vue de mettre sous protection une zone où se trouvent des cyclamens en abondance.

3. Autres types d'actions

Notre association a lancé cette année une vente de cartes postales qui nous a permis d'augmenter le nombre de nos membres d'environ 13% et de faire un léger bénéfice. Ce succès a pu être remporté grâce au travail considérable effectué par Mme Jeanne Murith.

Notre association s'est également intéressée à la récolte des signatures relatives à l'initiative pour la protection des cours d'eau. Grâce au travail de tout le comité et de nos membres, un nombre considérable de signatures a pu être ainsi réuni.

Les élections fédérales ont été pour nous l'occasion d'envoyer un questionnaire aux candidats aux Chambres fédérales. Les résultats de ce questionnaire sont assez encourageants, dans la mesure où les personnes interrogées confirmeront leurs réponses par des actes.

4. Relations extérieures

Les rapports de la LFPN avec les autorités, en particulier avec l'administration cantonale, ont été dans l'ensemble très satisfaisants. Une collaboration très étroite entre notre association et le bureau des autoroutes s'est instaurée en vue de définir le meilleur tracé possible pour la RN 1, cela dans l'hypothèse où les Chambres fédérales en décidaient la construction. Quant aux rapports de la LFPN avec la presse et les autres associations poursuivant des buts analogues aux nôtres, ils ont été excellents.

Le Président:
Bruno de Weck